



**A R R Ê T**  
**DE LA COUR DE PARLEMENT,**  
**RENDU LES CHAMBRES ASSEMBLÉES,**  
**LES PAIRS Y S É A N T,**

*Q U I condamne un Imprimé ayant pour titre :  
Histoire Secrete de la Cour de Berlin , ou  
Correspondance d'un Voyageur François , à être  
laceré & brûlé par l'Éxécuteur de la Haute-Justice.*

**EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.**

*Du dix Février mil sept cent quatre-vingt neuf.*

**C**E jour, la Cour, toutes les Chambres assemblées, les Pairs y séant, les Gens du Roi sont entrés ; & , M<sup>e</sup> Antoine-Louis Seguiet, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

**M E S S I E U R S,**

Justement indigné de l'impression d'un Libelle aussi atroce qu'inconcevable, le Roi, en remettant entre nos mains les deux Imprimés que nous apportons à la Cour, s'en est réposé

**A**

sur la vigilance de notre Ministère pour les dénoncer & en poursuivre la condamnation.

Ce Libelle répandu dans la Capitale , a déjà causé la plus vive sensation. Le cri de l'indignation s'est fait entendre ; la voix publique a prononcé : & cet Ouvrage de ténèbres a été marqué d'avance du sceau d'une réprobation universelle.

Il est dans l'ordre de la Justice de proscrire , avec les qualifications les plus fortes , une *Correspondance* que l'Auteur cherche à accréditer en s'annonçant comme l'Agent secret d'un Ministre qui ne vouloit pas être connu ; cette flétrissure , prononcée par la Cour des Pairs , n'en fera que plus éclatante ; & en vous dénonçant cet Ouvrage clandestin , nous nous proposons de poursuivre également l'Auteur & l'Imprimeur , s'il est possible de les découvrir par la voie de l'information.

Vous serez sans doute surpris que , spectateur muet de la réclamation de tous les Ordres de l'Etat , notre Ministère ait eu besoin en quelque sorte d'être provoqué par la bouche même du Souverain , pour sortir de l'inaction à laquelle il semble s'être volontairement condamné. Mais dans ce moment de crise , où tous les esprits en travail enfantent chaque jour de nouvelles productions , alternativement extravagantes & sages , violentes & modérées , circonspectes & licentieuses , dictées par l'esprit de faction , & inspirées par le patriotisme , dans cette manie universelle , où la liberté indéfinie de la Presse distribue avec une égale profusion les fruits du savoir , de l'ignorance & de la phrénésie , enfin dans ce renversement total des principes , il ne falloit pas moins qu'un ordre émané du Trône , pour nous déterminer à remplir des fonctions , indispensables dans toute autre circonstance , mais dont il nous a paru prudent de suspendre l'exercice au milieu du fanatisme des opinions. Il est des momens où , par une sorte de pudeur publique , le Magistrat ne doit pas interroger l'Oracle de la Loi.

Nous ne nous dissimulons point à nous-même , & nous ver-

rons d'un œil stoïque le produit du ressentiment & de la vengeance : le passé nous est garant de l'avenir. Devons-nous craindre de l'avouer en présence de Magistrats qui , en réclamant la liberté légitime de la Presse , sont bien éloignés de vouloir favoriser ce déluge de Feuilles anonymes , de Brochures séditieuses , de Pamphlets scandaleux , dont la France est inondée. La tolérance dégénère en abus , l'impunité enhardit la licence , & la licence est parvenue à son dernier période : rien n'est respecté , les rangs , les places , les services sont méconnus : les Puissances , les Têtes Couronnées elles-mêmes deviennent l'objet de la dérision & de la satire : l'excès du mal est tel qu'en cherchant à en arrêter les progrès , on doit craindre d'augmenter l'épidémie , sur-tout depuis que les flétrissures sont un attrait de plus pour rechercher un Libelle. La plus simple prohibition ajoute à la célébrité de l'Auteur , accélère le débit de l'Ouvrage , en double le prix , & donne une plus grande publicité à l'imposture & à la calomnie.

L'Imprimé que nous venons dénoncer en ce moment , n'a point été composé dans l'intention de féconder encore les germes de division qui ne sont que trop répandus dans le Royaume , mais il est de nature à influer sur l'accueil & la manière d'exister de la Noblesse Française dans les Cours étrangères ; & loin de confirmer la haute opinion qu'elle a toujours donnée de sa générosité , loin de la caractériser par cet esprit franc & loyal de l'antique Chevalerie qui la conduit à l'honneur & à la gloire , cette production vile & infâme , ne peut qu'inspirer la plus forte prévention contre un Peuple poli , facile , complaisant , & prompt à se familiariser par-tout où il peut faire briller son esprit , écouter sa sensibilité , se livrer à son enjouement , & captiver les cœurs par le charme de cette sociabilité qui le distingue des autres Nations de l'Europe.

Cet Imprimé en deux volumes , est intitulé : *Histoire Secrète de la Cour de Berlin , ou Correspondance d'un Voyageur François , depuis le mois de Juillet 1786 jusqu'au 19 Janvier 1787. Ouvrage posthume. 1789.* sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur , ni du lieu de l'impression.

4

Ce titre semble indiquer que l'Auteur n'existe plus, & que ce n'est pas de son aveu que l'Ouvrage a été donné à l'impression : mais en supposant, comme le frontispice l'annonce, que cette *Histoire Secrete* est le résultat des observations d'un Ecrivain qui a cessé d'exister; s'il a fallu deux années entières pour faire imprimer & distribuer un Ouvrage de cette nature, n'en résulte-t-il pas que l'Editeur est plus coupable que l'Auteur même, puisqu'il a mis au jour une *Correspondance* établie sous le sceau de la confiance, & qui, dans le principe, n'étoit pas destinée à devenir le véhicule de la dif-famation & l'aliment de la méchanceté ?

L'époque où commence cette *Histoire Secrete*, sera à jamais mémorable dans les annales du Corps Germanique. Le court espace de tems qu'elle embrasse, renferme des événemens faits pour intéresser la Politique de toutes les Couronnes. Frédéric II, dont le nom seul suffisoit pour entretenir l'équilibre de puissance qui assuroit à l'Europe son bonheur & sa tranquillité, Frédéric régnoit encore : mais ce Prince touchoit à son déclin; & la gloire qui ne l'abandonna jamais pendant sa vie, assise sur une tombe que la mort entr'ouvroit, sembloit l'appeller & l'attendre pour s'y précipiter avec lui. C'est à ce moment que le prétendu *Voyageur François* se place pour s'insinuer chez les plus grands Personnages de l'Etat, pour recueillir les propos fugitifs de la conversation, pour épier la marche des esprits, & au milieu du trouble, des agitations, des changemens imprévus d'un nouveau regne, surprendre les secrets du Ministère, deviner le but de l'ambition des Grands, découvrir le manège des Courtisans, & approfondir les intrigues d'une Cour prête à se laisser conduire par des ressorts depuis long-tems inconnus. Si l'on en croit cet Observateur déguisé, son habileté surmonte tous les obstacles. Bientôt il est accueilli; & loin de paroître suspect, il obtient une confiance presque générale. Les Princes le traitent avec bienveillance; les Ministres lui ouvrent leurs Cabinets; les Grands l'admettent dans leurs sociétés; le voile de la Politique se déchire à ses yeux. Frédéric meurt,

Frédéric-Guillaume lui succède ; l'Armée n'a point encore prêté le serment de fidélité , & déjà ce Politique attentif connoît l'esprit , le caractère , les ressources des Personnes en crédit ; le plan de l'Administration n'est plus un mystère ; & le Souverain lui-même qui soupçonne sa mission , ne prend aucun ombrage de ses assiduités & de ses liaisons.

Après avoir rendu compte des bases sur lesquelles sera fondée cette *Correspondance* , après avoir indiqué les sources où il se propose de puiser ses instructions , enfin après avoir exposé ses relations & son intimité avec les principaux Membres de la Famille regnante , le panégyrique du Roi que la Prusse venoit de perdre , est le premier objet dont l'Auteur a cru devoir s'occuper. Il fait l'éloge de ce grand Homme ; & c'est presque le seul dont il se soit permis de donner une grande idée , même de dire du bien , dans une *Histoire Secrète* qui n'a d'autre authenticité que les observations , les apperçus , les combinaisons vraies ou fausses d'un Ecrivain sans titre & sans qualité. Eh ! comment n'auroit-il pas rendu à Frédéric II la justice qui lui étoit due ? Digne de l'admiration de son siècle , nos Guerriers alloient s'instruire à son école , étudier ses manœuvres , observer ses évolutions , surtout sa discipline militaire , & croyoient rapporter en France une portion de ce génie , créateur d'une tactique inconnue & pour ainsi dire d'un nouvel Art de la Guerre. Au milieu des hommages que la force de la vérité arrache à ce Correspondant mystérieux , on trouve des reproches contre la mémoire du plus grand Homme de l'Europe : mais en dépit de l'Observateur & de ses remarques , de ses réflexions & de sa critique , Frédéric , ami des Sciences & protecteur des Lettres , Législateur & Philosophe , Politique profond & Guerrier infatigable , a réuni dans sa personne , & montré sur le Trône tous les talens d'un Héros & d'un Roi : son nom , même avant son trépas , étoit inscrit dans le Temple de l'Immortalité.

Pourquoi l'Auteur de cette *Correspondance* n'a-t-il pas eu le même respect pour un Prince formé du même sang , animé

du même esprit & doué des mêmes talens? Le Prince Henri n'a-t-il pas fait voir à l'Allemagne attentive, un Général digne de commander sous son auguste Frere, de seconder ses vues, d'exécuter ses projets? Frédéric lui-même ne pouvoit se défendre d'un sentiment de rivalité, en apprenant ses succès. Les plus grands génies ont eu leurs erreurs; les plus grands Capitaines ont fait des fautes, & les plus habiles ont essuyé des revers. Seul exempt de cette commune destinée, la fortune a paru renoncer pour lui à son inconstance naturelle, ou plutôt l'expérience de Henri a su maîtriser les caprices du sort, & fixer la victoire sous ses étendards. Que ne pouvons-nous interpellier ici les braves témoins de ses hauts faits, les compagnons de sa gloire, les véritables juges de son mérite? Ils diroient, d'une voix unanime, que, doux & affable dans le commerce de la vie, intrépide & tranquille dans le feu de l'action, humain & compatissant après le combat, par un heureux accord des qualités les plus éminentes, il joint à l'activité d'Annibal, la prudence de Fabius & la sagesse de Scipion. Mais avons-nous besoin de rendre témoignage à un Prince généralement révérend des Officiers & du Soldat? C'est à tout le Militaire François, à le venger. Son éloge languit dans la bouche d'un Magistrat, ami de la paix; & le Ministre de la Justice ose à peine joindre sa voix aux acclamations de la Renommée.

On est tenté de croire que, du sein de sa *position nébuleuse*, l'Auteur a pris à tâche de verser à grands flots le fiel de la méchanceté sur toutes les personnes que leur élévation & leur caractère devoient rendre plus respectables à ses yeux. Ce n'est point assez d'avoir accablé d'invectives l'Oncle du nouveau Roi; ce Souverain lui-même, son auguste Famille, les Princesses de son Sang, les Ministres, toute la Cour enfin est traitée avec une indécence si criminelle, que nous rougirions de répéter les expressions infames dont l'Auteur s'est fait un jeu d'employer l'obscénité.

Son *existence amphibie* lui permet de s'écarter quelquefois du lieu de sa résidence; son imagination le transporte dans

7  
 les pays lointains ; elle lui fait faire des incursions en Autriche, en Pologne, & jusques dans le fond du Nord : & c'est toujours dans le coupable dessein de recueillir de nouvelles horreurs, de surcharger sa *Correspondance* de rapports infideles, & de faire circuler, avec ses découvertes, les plus noirs poisons de la calomnie.

Quelle idée peut-on se former de cette *Histoire secrete*, plus abominable encore que celle de l'Historien Procope, qui se permettoit d'écrire le pour & le contre sur le même Empereur ? Elle ne présente par-tout qu'un recueil d'impof- tures honteuses, invraisemblables, & inventées à plaisir, plutôt pour satisfaire la manie de l'Ecrivain, que pour attacher la curiosité d'un Lecteur qui cherche à s'instruire.

C'est une collection de portraits où l'imagination a plus de part que la vérité. La main du Peintre a détrempe ses couleurs dans la bile amere dont son pinceau étoit abreuvé ; & si l'on pouvoit se persuader qu'il a rendu les objets tels qu'il les envisageoit, il faudroit aussi convenir que son œil malade leur prêtoit la nuance dont il étoit lui-même obscurci.

C'est un assemblage de réflexions hasardées sur des conversations malignes, sur des rapports mensongers, sur des confidences artificieuses, & sur des faits enfin dénués de certitude, rapprochés à la hâte, transcrits avec précipitation, & que l'Emissaire caché n'a pas craint d'affirmer comme véritables, parce que c'étoit la seule monnoie avec laquelle il pouvoit compenser le traitement qu'on lui faisoit, & dont il reproche sans cesse la médiocrité.

Il est malheureux d'avoir un grand talent, quand on n'a pas une trempe de caractère assez forte pour le diriger vers le bien. Si la perversité de l'âme étouffe le sentiment de l'honneur & le cri de la conscience, le génie est un présent funeste de la nature. Que penser d'un Ecrivain qui adopte volontairement le rôle de délateur caché, qui va s'établir dans une Cour étrangère, avec cette franchise, cette aisance, cette aménité qui forme les liaisons, & qui, abusant bientôt des sentimens qu'il a inspirés, ose révéler des particularités qu'il

ne doit qu'à la confiance la plus intime, ose calomnier tous ceux qui l'ont reçu avec bonté, ose leur prêter des propos & des projets dont rien ne garantit la fidélité, & porte l'audace jusqu'à insulter, avec un cynisme odieux, des personnages si fort au-dessus de cet *Agent subalterne*, ainsi qu'il se qualifie lui-même, qu'il est difficile d'ajouter foi à ses assertions, parce que, pour être vraies, elles doivent être fondées sur la plus grande intimité, sur une fréquentation pour ainsi dire habituelle & un commerce d'égal à égal! Encore, quel est l'homme qui s'expose à rougir devant son semblable? Les Grands peuvent s'oublier en présence des Personnes de leur intérieur : les besoins d'un service journalier les rendent nécessaires. Elles voyent l'homme tel qu'il est en effet, & dépouillé de l'appareil du faste & de la grandeur. Mais un Roi, mais un Prince, mais un homme constitué en dignité, sçait toujours se respecter devant un Etranger; quelque familiarité qu'on lui accorde, il est moralement suspect; il n'obtient qu'une confiance passagère; on forme avec lui des liaisons du moment plutôt que d'habitude. Quel peut en être le produit, lorsque cet Etranger avoue lui-même qu'il est regardé comme un Espion : & s'il est soupçonné de vouloir pénétrer les secrets du Gouvernement, une sage circonspection n'engage-t-elle pas à lui donner le change, & à le tromper par l'apparence même de la confiance qu'il veut surprendre pour en abuser?

Supposons néanmoins que l'Auteur, trompé par de faux rapports ou par de fausses combinaisons, ait cru voir réellement tout ce qu'il a inséré dans ses Lettres anonymes : l'Ouvrage entier n'en présentera pas moins une violation du droit des gens, un abus de l'hospitalité, une infamie d'autant moins pardonnaible, que la familiarité étoit en lui le manteau de la perfidie, & que la sainte amitié devenoit l'instrument de la trahison.

Ces réflexions conduisent nécessairement à prononcer, & sur l'Auteur de cet Ouvrage prétendu *posthume*, & sur l'Ouvrage en lui-même. Et d'abord, quant à l'Auteur, il est des

regles simples, mais sûres, d'après lesquelles on peut le juger, sans courir le risque de se tromper. S'est-il écarté des loix de l'honneur & de la probité? S'est-il élevé au-dessus de toutes les bienfaisances? S'est-il oublié au point de violer la décence publique? A-t-il manqué au respect, dont les François donneront toujours à leurs Rois des preuves sensibles, autant par amour que par devoir, mais que tout François doit aux Puissances amies ou ennemies de la France, que tout homme doit à un autre homme, que tout particulier se doit à lui-même? Cet Ecrivain est un esprit indisciplinable. Sa perversité naturelle le rend téméraire, violent, emporté; &, après avoir brisé toutes les digues que la prudence oppose aux efforts de la licence, il ne peut que porter le trouble & le remords dans le cœur des êtres assez malheureux pour se laisser surprendre à ses fables, à ses mensonges & à ses calomnies.

Nous sommes néanmoins forcés de convenir que si cet Auteur inconnu n'a fait que remplir la mission particulière qu'il suppose avoir reçue, si les Lettres qui composent cette *Histoire secrète* ne sont sorties de sa plume que pour arriver directement à leur destination, s'il n'en a point délivré de copies, si ce n'est pas par son fait qu'elles sont devenues publiques, enfin s'il est absolument étranger à l'impression; quelque honteux que soit le personnage obscur qu'il a consenti de jouer, c'est à lui seul à se reprocher sa bassesse & sa turpitude, & la Justice ne peut lui faire un crime de la publicité de sa *Correspondance*. L'Editeur seul mérite d'être poursuivi, & l'Imprimeur, également coupable, doit partager la punition d'un délit aussi contraire à l'honnêteté publique qu'au Droit général des Nations.

Quant à l'Ouvrage, il est difficile d'envisager cette *Correspondance* autrement que comme un libelle diffamatoire digne de toute la sévérité de la Loi. Par une sorte de fatalité, les Ecrits de ce genre piquent davantage la curiosité: plus ils sont méchans, plus ils sont recherchés. Le cœur humain se laisse entraîner avec facilité vers le mal. En blâmant l'Ecrivain, on s'arrache son Libelle. La malignité fourit, l'homme honnête

se contente de soupirer : & la diffamation reste impunie , lorsque l'indignation devoit dénoncer & poursuivre le calomniateur. *L'Histoire secrete de la Cour de Berlin* n'a point éprouvé la même indulgence. Tous les esprits se sont révoltés : l'opinion publique a mesuré l'injure , non par celui qui a voulu la faire , mais par l'élévation de ceux à qui elle étoit faite. La distance du rang a paru ajouter encore à la gravité de l'outrage. On a regardé ce Libelle comme propre à soulever toutes les Puissances , si la Justice ne se hâtoit de le proscrire. Le Roi devoit aux principales Têtes Couronnées de l'Europe une espece de désavou solemnel des calomnies publiées & imprimées dans ses Etats. Il devoit une vengeance authentique d'un Libelle , si coupable sous tous les rapports possibles , qu'il a vivement affecté ceux même que le Lecteur a cru reconnoître , ou qui ont aperçu l'intention perfide de les louer & de les compromettre sous l'indication de lettres initiales ; leur délicatesse , justement blessée de l'application qu'on pourroit faire de leurs noms à ces abbréviations insidieuses , s'est empressée de désavouer publiquement l'Ouvrage , & d'en témoigner la plus vive & la plus noble indignation.

C'est par l'ordre du Roi , que nous avons dénoncé cette *Correspondance* supposée ; c'est en son nom que nous venons en requérir la condamnation ; & après l'avoir abandonnée aux flammes qui l'attendent , notre Ministère employera toute son activité pour en découvrir l'Auteur , l'Editeur & l'Imprimeur.

C'est l'objet des conclusions par écrit que nous avons prises. Nous les laissons à la Cour , avec les deux volumes imprimés dont il s'agit.

Eux retirés.

Vu un Imprimé en deux volumes, intitulé : *Histoire secrete de la Cour de Berlin , ou Correspondance d'un Voyageur François depuis le mois de Juillet 1786 jusqu'au 19 Janvier 1787 ;*

*Ouvrage posthume*, 1789, sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, contenant, savoir le premier volume 318 pages, & le second 376. Conclusions du Procureur Général du Roi.

Oui le rapport de M<sup>e</sup> Adrien-Louis Lefebvre, Conseiller :  
Tout considéré.

LA COUR ordonne que lesdits deux volumes imprimés seront lacérés & brûlés en la Cour du Palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, comme Libelle diffamatoire & calomnieux, aussi contraire au respect dû aux Puissances qu'au droit des Gens & au droit public des Nations ; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au Greffe de la Cour, pour y être supprimés ; fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, vendre & débiter ledit Imprimé, & à tous Colporteurs, distributeurs & autres de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement & punis suivant la rigueur des Ordonnances ; ordonne qu'à la requête du Procureur Général du Roi, il sera informé tant contre l'Auteur que contre l'Editeur & l'Imprimeur, pardevant le Conseiller-Rapporteur que la Cour commet à cet effet pour les témoins qui se trouveront à Paris, & pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour les témoins qui demeurent en Province, de la composition & distribution dudit Imprimé ; pour les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur Général du Roi, être par lui requis & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra ; ordonne à cet effet qu'un exemplaire dudit Imprimé sera déposé au Greffe de la Cour pour servir à l'instruction du procès. Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié & affiché ; enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roi esdits Sièges d'y tenir la main & d'en certifier la

Cour dans le mois. Fait en Parlement, toutes les Chambres  
assemblées, les Pairs y séant, le dix Février mil sept cent  
quatre-vingt-neuf. Collationné LUTTON.

Signé YSABEAU.

*Et ledit jour dix Février mil sept cent quatre-vingt-neuf, à  
la levée de la Cour, ledit Imprimé ci-dessus énoncé, intitulé:  
Histoire Secrete de la Cour de Berlin, ou Correspondance  
d'un Voyageur François, a été lacéré & brûlé, par l'Exécuteur  
de la Haute-Justice, au pied du grand Escalier du Palais, en  
présence de moi Dagobert-Etienne Ysabeau, Ecuyer, l'un des  
Greffiers de la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de la  
Cour.*

Signé YSABEAU.